

## La parole de l'enfant et du jeune à l'école

Texte de Maurice Mazalto, proviseur du lycée Jacques Prévert à Pont Audemer (27) ; membre actif du Groupe de pilotage Politiques Éducatives.

### 1. Une reconnaissance institutionnelle, une volonté d'éducation nouvelle

Des textes officiels de portée générale ou interne à l'éducation nationale reconnaissent l'expression de l'enfant, du jeune, donc la prise en considération de la parole.

La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 adoptée sous l'égide de l'O.N.U. :

- L'article 13 précise : « [...] l'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale écrite, imprimée ou artistique, ou par tout moyen du choix de l'enfant.»

La loi d'orientation de 1989, complétée en 1990/91, qui place l'élève au centre du système éducatif, afin d'en favoriser la réussite scolaire :

- L'article 1er – 2° alinéa : « Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. »

Sont également précisés, les droits et obligations des élèves, les libertés de réunion, publication et d'expression.

L'école qui reconnaît dans l'enfant, le jeune, un adulte en devenir, se donne pour mission de former des citoyens. Cette tâche intègre deux grands aspects complémentaires :

- Le respect des lois générales et des règles internes de fonctionnement,
- Le droit à la parole dans ses différents aspects, objet de la présente étude.

Or, cette mission clairement affirmée, recoupe étroitement les idées d'éducation nouvelle.

En effet, la reconnaissance de la parole est un élément fondamental pour permettre à l'enfant et au jeune d'exister, d'être reconnu par l'adulte et ses camarades dans sa singularité, de se construire en tant qu'être humain.

La parole participe à la construction d'une identité sociale, première étape d'une citoyenneté responsable.

L'éducation nouvelle développe toutes les occasions d'expression de la parole de l'enfant, du jeune ; elle met en place une gestion de la parole comme organe d'expression, de régulation, d'échanges sur le fonctionnement collectif.

Afin de clarifier la réflexion, il paraît judicieux de différencier la parole institutionnelle ou élective de la parole privée. En effet on a trop tendance à ne prendre en considération que la parole institutionnelle et c'est une restriction tout à fait dommageable, car cette dernière, est essentielle même si elle n'est pas facile à recueillir.

### 2. Parole privée, parole de confiance

La parole privée de l'enfant, du jeune, peut s'adresser à des camarades ou à un adulte qui travaille dans l'école, personne plus ou moins proche de celle ou de celui qui s'exprime. Cette parole se décline souvent dans le registre de la confiance, pouvant aller jusqu'à l'expression d'une souffrance vécue ou passée.

Elle nécessite plusieurs conditions pour exister :

- Une confiance dans l'adulte, qui saura garder un secret ou donner un conseil,
- Un « décodage » du langage de l'élève qui peut être éloigné de celui de l'adulte et chaque âge génère des codes différents,
- Une qualité d'écoute, car l'enfant ou l'adolescent parle quand il sait que son expression est prise en considération,
- Un climat de sécurité, parce que celui qui parle s'expose à l'autre.

Certaines paroles de souffrance peuvent nécessiter un traitement et le secret s'efface devant l'obligation de signalement lorsque la notion de non-assistance à personne en danger apparaît.

### 3. La parole dans la classe

a) à l'école élémentaire.

La parole de l'enfant, du jeune, peut exister dans le cadre de la classe.

Certaines écoles primaires utilisent un outil issu de la pédagogie institutionnelle, intitulé « conseil de classe ». Il consiste en la réunion régulière (1 à 2 fois par semaine) de tous les enfants et du maître (de la maîtresse) pour parler de la classe, des relations, des projets. Ce moment de réunion ritualisé est protégé par des règles, (je ne me moque pas, j'écoute celui qui parle, je respecte les décisions des responsables, je demande la parole, je ne me bats pas.) Le groupe propose, argumente, décide, modifie. Un élève-président gère la parole, le temps, fait voter les décisions. Un élève-secrétaire, note les décisions sur un cahier qui sert de mémoire.

Même si de nombreux pièges sont à éviter dans le déroulement des séances ou dans le suivi des décisions au dire des utilisateurs, on comprend aisément l'intérêt de ce fonctionnement. En effet, même si les conditions ne sont pas idéales, la parole de l'élève peut exister dans une fonction « utilitaire » : par exemple des enseignants sollicitent leurs élèves pour une régulation de cours (avancement, niveau de compréhension...), ou sur les relations au sein de la classe (attitudes, difficultés diverses).

D'autres lieux de parole existent, avec des objectifs différents pour former un ensemble cohérent.

C'est le cas de « Quoi de neuf ? ». Il s'agit d'une réunion régulière (une à deux fois par semaine), regroupant tous les élèves et le maître (la maîtresse), chacun pouvant raconter aux autres ce qu'il a vu, entendu, ce qui lui est arrivé. Il s'agit de recueillir dans un lieu protégé, une parole apparemment anodine, qu'elle s'exprime facilement ou non.

Ce moment autorise les enfants à exprimer des ressentis, des envies... sans soucis d'opérationnalité ; il crée du lien entre les participants.

b) au collège – au lycée

La parole prend une autre dimension au sein de la classe lorsqu'elle intervient dans la construction des savoirs, notamment dans le secondaire.

Le jeune est souvent sollicité par le traditionnel « tout le monde à compris ? ».

Or, il est bien difficile d'exprimer sincèrement ses difficultés et l'expression vraie, là encore, ne peut se faire qu'à certaines conditions : la peur du regard des autres, la difficulté de dire

des non-compréhension, tout simplement réclamer de l'aide, vont souvent à l'encontre des attitudes et comportements des jeunes.

C'est d'autant plus reconnu, que sont multipliés dans les emplois du temps les petits groupes, les moments d'aide institutionnalisés, ( l'aide individualisée en seconde par exemple.). Chaque enseignant est amené à reconsidérer la manière dont il envisage l'acte éducatif qui évolue vers un enseignement accompagnant l'élève dans sa progression. Ce dernier est davantage sollicité pour prendre en charge sa formation, devenir acteur véritable d'un projet qu'il se bâtit progressivement.

Donner la parole n'est pas sans risques, même si des précautions sont prises ; un enseignant qui lit «faites-nous des cours intéressants ! » suite à une sollicitation, mesure toute la difficulté de ne pas ressentir comme une attaque personnelle, le constat sans nuances que certaines parties de cours sont plus arides et donc moins appréciées...

Il n'est pas courant que l'enseignant sollicite le jeune sur le contenu d'un cours ou sur la méthodologie employée ; certaines craintes apparaissent sur les conséquences négatives possibles : perte de respect de l'adulte, instauration d'une parité artificielle, difficultés de gérer les réponses des adolescents...

Il importe que chacun agisse selon ses capacités à surmonter ces craintes, mais on peut affirmer qu'une expression convenablement définie et gérée, conforte la place de l'adulte, son statut, son rôle d'éducateur lorsqu'il « donne » la parole.

Il permet à des élèves d'exprimer des propos qui seraient restés intériorisés, tant le poids du groupe est lourd à certains, inhibant la parole par une attitude peu facilitante...

#### 4. La parole à l'extérieur de la classe

Certains enseignants regrettent l'absence de lieux d'accueil, pour dialoguer avec des jeunes. La salle des professeurs est un lieu fermé, le refuge d'adultes qui souhaitent se retrouver entre eux, boire un café, discuter sans contraintes.

Si recevoir les familles n'est pas toujours facile, discuter simplement avec un jeune ne peut se faire dans un couloir, dans la bousculade et le bruit ; des mauvaises conditions sont peu propices à des échanges approfondis.

Il faut des moments en dehors de la scolarité ou des manifestations exceptionnelles pour que la parole du jeune surgisse : sortie scolaire, activité artistique, sportive, travaux pratiques à l'extérieur, visite....

D'autres adultes recueillent la parole du jeune dans un établissement scolaire. Ils sont à des titres divers en relation avec lui et agissent sur des champs professionnels complémentaires.

Les surveillants d'externat et maîtres d'internat.

Ces étudiants ont un statut particulièrement intéressant : jeunes adultes, ils sont la charnière entre les lycéens et les responsables de l'établissement, plus particulièrement les conseillers (principaux) d'éducation (CPE)..

Ils sont souvent les confidentes tout désignés de la parole collégienne ou lycéenne.

Lorsque les relations sont confiantes, un travail fructueux peut être entrepris pour que leur fonction dépasse « le respect de la règle ».

Ils peuvent devenir des références pour certains jeunes déboussolés, car proches à tous points de vue de ceux qu'ils surveillent.

Par exemple, dans un établissement scolaire de la banlieue parisienne, des MI/SE supervisent une classe, en relation avec le professeur principal, afin de globaliser l'accueil dans et hors du cours.

Le conseiller (principal) d'éducation (CPE), est l'adulte qui connaît certainement le mieux les élèves.

Les différents moments de vie, hors du cours, lui sont familiers : travail autonome, repas, études, clubs, ateliers,...

Le CPE est totalement engagé dans l'éducation à la citoyenneté et le dialogue personnel ou collectif est son outil de travail.

Il recueille les doléances, règle les différents, rappelle la règle en cas de digression, assure la liaison avec les enseignants, les parents, les jeunes... un rôle charnière, incontournable.

Le personnel de santé infirmier(e) — assistant(e) social(e) .

Lorsque ce personnel existe, son rôle est essentiel. L'infirmerie est un lieu d'écoute ou l'élève doit pouvoir exprimer ses confidences en toute sécurité et toute confiance.

C'est une banalité de dire que l'adolescence est un moment de mutation psychologique et physiologique qui s'accompagne de doute, angoisse, inquiétude. Si le jeune n'a aucune possibilité de les exprimer, il peut en résulter des formes pathogènes forcément dommageables.

Bien entendu les élèves discutent beaucoup entre eux et repèrent souvent le meilleur copain, l'amie confidente à qui l'on confie ses secrets, ses espoirs, ses chagrins. C'est un jardin secret dans lequel l'adulte n'a pas de place et c'est... très bien ainsi.

## 5. La parole élective

La parole élective fonctionne sur un autre registre, celui de l'institutionnel.

En lycée la conférence des délégués et le conseil de la vie lycéenne se mettent en place progressivement. Il est encore prématuré, par manque de recul, d'apprécier leur efficacité dans le développement de la démocratie lycéenne au sein des établissements scolaires.

La préparation et l'élection des délégués ne sont pas au cœur de notre problématique, mais concourent fortement à la crédibilité des élèves élus.

L'organisation de la période préparatoire aux candidatures, les informations données sur la fonction de délégué, le déroulement des élections, permettent aux jeunes de s'investir avec enthousiasme ou à l'inverse d'assister passivement à un rituel vide de sens.

Trop souvent il est signalé que le délégué de classe est assimilé au porteur du cahier de textes ou des billets d'absence. Ce manque de considération réduit à néant son rôle, donc sa parole.

Il faut affirmer, comme une évidence, qu'un délégué de classe est le porte-parole élu de ses camarades, mais qu'il ne peut en aucun cas être chargé de les surveiller, ni à plus forte raison sanctionné lorsque la classe est responsable et « ne se dénonce pas »...

Le délégué est un médiateur entre les adultes et les jeunes et sa parole est essentielle. C'est une fonction délicate qui nécessite un apprentissage, par une formation adaptée à l'âge des élèves.

Il faut noter que certains problèmes rencontrés par des jeunes sont très lourds, et nécessitent l'intervention exclusive d'un adulte.

Un des moments forts de la parole de délégué est le conseil de classe. Pour que sa parole soit crédible, donc prise au sérieux, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Le conseil de classe doit être préparé avec le professeur principal,
- Le délégué doit pouvoir s'exprimer dans une atmosphère de respect,
- Il est nécessaire de dissocier sa fonction élective et son statut d'élève dont on fait le bilan scolaire...
- Le bilan du conseil de classe doit également être fait avec le concours du professeur principal et des délégués.

## 6. Agir dans un contexte défavorable

Et si toutes ces conditions ne sont pas réunies, que faire, quelle action mener dans un établissement où la parole du jeune n'a actuellement pas de place ?

Ce cas de figure se rencontre malheureusement encore et plusieurs possibilités d'actions existent :

- S'appuyer sur les textes officiels en vigueur. La méconnaissance des procédures légales, des droits et obligations, peut être générateur de dysfonctionnements alors que la bonne foi de certains acteurs est avérée,
- Les textes en vigueur s'imposent à tous et doivent servir de socle à des interventions pour convaincre les indécis ou les hésitants,
- Travailler sur le long terme, en s'appuyant sur quelques adultes décidés, qui mettent en place, impulsent et peuvent entraîner d'autres adultes en montrant que des actions sont possibles.

Les mauvaises habitudes ne résultent pas toujours d'une volonté de confisquer la parole, mais de plusieurs craintes :

- Ne pas savoir écouter, alors que l'écoute est fondamentale dans la reconnaissance de la personne,
- Ne pas être capable de maîtriser des situations inédites, qui peuvent être, par exemple, très impliquantes dans le champ de la confiance ou violentes dans l'expression lorsque les règles ne sont pas précisées,
- Ne pas pouvoir donner suite ou ne pas rendre la parole opérationnelle, lorsque cela est nécessaire.

Certaines formations peuvent être conseillées pour apprendre à écouter, acquérir la maîtrise de situations relationnelles nouvelles.

## 7. La parole, un combat d'éducation nouvelle

La parole privée de l'élève en direction de l'adulte doit être prise au sérieux et suivie d'effet. Qu'il s'agisse de régler une situation familiale perturbée, un mal-vivre passager, une demande de soutien, une expression de relation difficile...

Il est indispensable que le questionnement ou la confiance puisse être prise en charge par une équipe qui délègue éventuellement un de ses membres comme relais.

Or c'est là que le bât blesse, car le travail d'équipe n'est guère dans les habitudes scolaires. Chaque professionnel a tendance à se considérer, en tant que dépositaire de la parole, comme seule habilité à résoudre le problème soulevé ou pouvoir répondre à un questionnement. On sait pourtant que l'adolescent ne peut être découpé en tranches.

Certaines situations induisent des comportements qui peuvent être inadéquats, une déprime passagère est souvent cause d'absentéisme, un divorce peut entraîner un changement brutal de comportement, pour ne citer que des interactions bien connues.

Il est donc souvent important que l'équipe échange ses informations et décide collectivement de la personne relais, de son mode d'intervention.

La confiance est la règle absolue entre les adultes, tout en respectant les prérogatives de chacun, la confidentialité de certaines confidences, les responsabilités finales du chef d'établissement...

On convient aisément que c'est un exercice peu aisé, dont on ne peut faire l'économie.

La parole élective participe au fonctionnement démocratique de l'établissement scolaire. Dans les instances officielles bien sûr, mais également à l'occasion d'une situation pouvant engendrer un problème : « Une souris informatique a été dérobée et si le coupable ne se dénonce pas, je punis toutes les classes qui travaillent dans cette salle, annonce un professeur d'informatique... ».

La liaison entre adultes et délégués de classe peut s'avérer utile pour éviter une épreuve de force difficile.

Que ce soit dans un rôle de médiation, de représentation en conseil de classe, de revendication sur un domaine particulier, l'établissement scolaire à tout à gagner à donner son poids à la parole élective, celle que des délégués peuvent exprimer à un moment donné.

Là encore certaines conditions sont indispensables :

- L'établissement scolaire doit avoir un fonctionnement démocratique, c'est-à-dire respecter le statut des enfants et des jeunes, des adultes élus, réunir les instances légales dans les formes et les délais, distribuer correctement l'information...

Question de volonté et de conviction. Le militant de l'éducation nouvelle n'en manque pas. Il a enfin l'occasion d'intervenir dans son champ professionnel en développant des propositions auprès des adultes et des jeunes, car aucune parole ne doit rester sans réponse.

« La parole de l'enfant et de l'adolescent à l'école » est un vrai combat et si la tâche est importante il ne faut pas oublier que le contexte est favorable : La parole citoyenne est une belle initiative et un vrai projet.